



## AVIS PUBLIC

### **Promulgation et entrée en vigueur Règlement d'emprunt numéro 689-1**

(Loi sur les cités et villes, RLRQ, c. C-19, art. 362)

**AVIS PUBLIC** est, par la présente, donné par la soussignée, de ce qui suit :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 9 mai 2023, le conseil municipal a adopté le règlement d'emprunt numéro 689-1 intitulé :

**Règlement modifiant le Règlement numéro 689 décrétant une dépense et un emprunt de 3 846 000 \$ pour les travaux de renouvellement des infrastructures de la 23<sup>e</sup> Avenue, entre le boulevard Perrot et le boulevard Don-Quichotte, afin de rendre exempt certains immeubles des compensations pour les services municipaux**

Le règlement numéro 689-1 a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 28 juin 2023 à la suite de la publication d'un avis de 30 jours offrant à toute personne qui le désirait de s'opposer à son approbation.

Ce règlement d'emprunt entre en vigueur le jour de sa publication.

Le règlement peut être consulté à l'hôtel de ville situé au 110, boulevard Perrot, pendant les heures d'ouverture, ou sur le site de la Ville au [www.ile-perrot.qc.ca](http://www.ile-perrot.qc.ca).

Donné à L'Île-Perrot, ce 4 juillet 2023.

*(Original signé)*

Zoë Lafrance, avocate, OMA  
Directrice des affaires juridiques et greffière